



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE L'ECOLE  
MERCREDIS de SEPTEMBRE  
C'est la rentrée, mais Les vacances  
continue les mercredis !**

**LIMITE DE RESERVATION MERCREDI 1 ER SEPT**

**Attention :** les inscriptions sont obligatoires pour que votre enfant soit accueilli au centre de loisirs. Les formulaires nominatifs sont à disposition au centre de loisirs, dans les mairies, et en téléchargement sur les sites internet des communes de la CCVE.

Les places sont attribuées par ordre chronologique de réception du document

**Aucune inscription n'est possible par téléphone**

Toute absence non excusée **par écrit** deux jours ouvrés à l'avance ou non justifiée par un certificat médical est due.

**Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.**

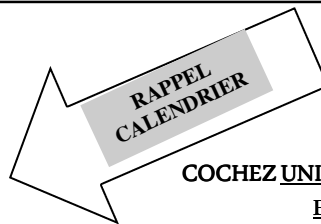
Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux, toutes situations sera sincèrement étudiées dans un esprit de sécurité de l'enfant et de service public.

RETOURNEZ LE DOCUMENT AU CENTRE DE LOISIRS  
DE LA VALLE DE L'ECOLE 23 RUE LA CHAPELLE SAINT BLAISE 91490 MILLY-LA-FORET

Nom:.....Prénom:.....Age.....

Nom:.....Prénom:.....Age.....

Nom:.....Prénom:.....Age.....



SEPTEMBRE 2010						
L	MA	ME	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

COCHEZ UNIQUEMENT EN CAS DE PRESENCE  
ET LE CAS ECHEANT  
PRECISEZ SI APM SEUL OU MATIN SEUL

MERCREDI 8	
MERCREDI 15	
MERCREDI 22	
MERCREDI 29	

Signature:

Visa réservée au centre :